

CAF

MSA

AUTRES

Quotient familial :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de l'enfant _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Age _____ Sexe : M / F

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Sécurité Sociale _____

LE PERE (ou tuteur)	LA MERE (ou tuteur)
Nom _____	Nom _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
Code Postal _____	Code Postal _____
Ville _____	Ville _____
Tél _____ Portable _____	Tél _____ Portable _____
Profession _____	Profession _____
Tél professionnel _____	Tél professionnel _____

Pensez à nous communiquer tout changement de n° de téléphone ou d'adresse.

Autre personne à contacter en cas de besoin :

Nom _____ Prénom _____
Tél _____ Portable _____

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

VACCIN OBLIGATOIRE A LA VIE EN COLLECTIVITE

VACCINS OBLIGATOIRES	DERNIER RAPPEL	VACCINS RECOMMANDES	DERNIER RAPPEL
Diphtérie		BCG	
Tétanos		ROR	
Poliomyélite		Hépatite B	
OU DT Polio		Coqueluche	
OU Tétracoq		Pneumocoque	

Si l'enfant n'est pas vacciné, quelle en est la raison ?
(en cas de contre-indication médicale, merci de fournir un justificatif)

PROBLEMES DE SANTE / Maladie, Accident, Allergie, Opération, etc.

NATURE	DATE

Nom du médecin traitant: _____ Tél : _____

L'enfant suit-il un traitement médical ? **si oui, joindre l'ordonnance**

RECOMMANDATIONS

Je, soussigné(e) _____, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour, à prendre toutes les mesures rendues nécessaires à l'enfant (hospitalisation, intervention chirurgicale, traitement médical...).

Date : _____ Signature : _____

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) Mr / Mme

Père - Mère - tuteur légal de

Cochez ci-dessous les mentions que vous approuvez :

J'atteste sur l'honneur que **j'ai bien souscrit une police d'assurance** complète responsabilité civile extra scolaire couvrant tous les risques au bénéfice de mon enfant, en cours de validité.

Je précise qu'il ne présente **aucune contre-indication médicale ou autre** pour participer à toutes les activités organisées par la Communauté de communes Canton de Bourg de péage

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du **contenu du règlement intérieur** et en accepter les conditions :

Règlement intérieur « Cap sur tes vacances »

Règlement intérieur « Espace Jeunes »

J'autorise mon enfant, **sous ma responsabilité, à regagner seul son domicile** à la fin des activités.

J'autorise **les personnes suivantes à venir chercher mon enfant** à la sortie des activités :

- -
- -
- -

J'autorise la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage à réaliser et utiliser des photos sur lesquelles mon enfant apparaît pour diffusion dans ses supports d'information : site internet, journal la Fourmi, programmes affiches, flyers et journal ou exposition réalisé dans le cadre des activités ; et ce ,pour une durée de 2 ans.

J'autorise la communauté de communes à **consulter mon quotient familial sur le site CAFPRO**

J'autorise la communauté de communes à **me faire parvenir des informations relatives à leurs activités par courrier électronique,** à l'adresse suivante :

.....
.....

J'autorise la communauté de communes à **véhiculer mon enfant dans le cadre de ses activités.**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (« Loi Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez-vous à la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A, le

Signature





► **Récapitulatifs des pièces à fournir** pour le dossier d'inscription à l'accueil de loisirs :

- Fiche de renseignement de l'enfant signée, comprenant l'autorisation parentale et la fiche sanitaire
- Photocopie du justificatif de domicile
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant en dehors du domicile, en cours de validité
- Photocopie n° de CAF + Quotient familial
- 2 photos d'identité

Aucune inscription aux activités ne sera effectuée si le dossier d'inscription n'est pas complet.

► **Dossier à rapporter à la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage**, lors des permanences prévues à cet effet :

Du 14 septembre 2011 au 22 juin 2012

- Le mercredi de 14h à 17h30
- Le vendredi de 14h à 17h.



Ces permanences ne seront pas assurées lors des périodes de vacances scolaires et des semaines d'inscriptions aux activités : Du 10 octobre au 4 novembre 2011, du 30 janvier au 17 février 2012, du 26 mars au 13 avril 2012, du 25 juin au 6 juillet 2012

Aucun dossier ne sera réceptionné en dehors de ces permanences.



REGLEMENT INTERIEUR

Généralités :

L'accueil de loisirs « Cap sur tes Vacances », organisé par la **Communauté de communes Canton de Bourg de Péage**, propose des activités de loisirs sportifs et culturels durant les vacances scolaires, sur des périodes qui peuvent évoluer selon les années. Il n'a pas vocation à être un mode de garde à la journée.

Les activités proposées sont des sorties à la demi-journée ou journées, des stages de découvertes à la semaine et des séjours de 2 à 5 jours.

L'accueil de loisirs « Cap sur tes Vacances » accueille les enfants de six à seize ans habitant le canton de Bourg-de-Péage et, dans la limite des places disponibles, des enfants domiciliés à l'extérieur du territoire cantonal. Seuls les enfants ayant **six ans révolus** au début de chaque période d'activité peuvent y participer. L'enfant ne peut s'inscrire qu'aux seules activités de son âge.

Un programme, ainsi que les dates des permanences d'inscription aux activités, sont établis et diffusés avant chaque période d'activité **dans toutes les mairies et écoles du canton, dans les locaux et sur le site Internet de la communauté de communes**. D'autres modes de diffusion pourront être utilisés afin de permettre la meilleure information possible des familles.

Modalités d'inscription :

1. Adhésion à l'accueil de loisirs Cap sur tes Vacances

Les parents ou responsables légaux doivent inscrire l'enfant à l'accueil de loisirs pour qu'il puisse ensuite être inscrit aux activités. Une carte d'adhésion gratuite, valable pour l'année scolaire, sera délivrée à l'enfant.

Pour réaliser cette adhésion, les documents suivants devront être fournis :

- une fiche de renseignements signée, comprenant l'autorisation parentale et la fiche sanitaire,
- une photocopie d'un justificatif de domicile,
- une photocopie de l'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant en dehors de son domicile, **en cours de validité**,
- deux photos d'identité,
- une photocopie du coupon C.A.F., précisant le numéro d'allocataire et le quotient familial,
- ou, pour les personnes qui ne sont pas allocataire CAF, la photocopie de l'avis d'imposition, afin de pouvoir calculer la tranche de revenus pour définir le barème de tarification dont la famille peut bénéficier.

Il est impératif que nous puissions contacter la famille en cas d'urgence ; de ce fait il est demandé aux familles de nous communiquer tout changement de coordonnées survenu dans l'année d'inscription.

La communauté de communes propose une tarification différenciée par tranche de revenus. Les tranches proposées sont plus larges que le barème d'aide aux familles définis par la CAF.

C'est pourquoi, dès lors qu'une famille n'est pas bénéficiaire CAF, il lui est proposé de calculer son coefficient de revenu familial, afin de définir le barème de tarification dont elle peut bénéficier. Le quotient familial de référence est celui enregistré lors de l'adhésion, et sera le seul valable pour l'année.

L'adhésion peut se faire dès la rentrée scolaire et, au plus tard, 10 jours avant le début de la semaine d'activités choisie. Elle est valable pour l'année scolaire en cours. Une carte « Cap sur tes Vacances » avec photo de l'enfant est délivrée **si le dossier est complet**. Elle doit être **obligatoirement présentée** lors de l'inscription aux activités.

2. Inscription aux activités

Avant chaque période de fonctionnement de « Cap sur tes Vacances », des permanences d'inscription seront ouvertes sur plusieurs points du territoire communautaire. Un nombre de places par activité sera déterminé et réservé pour chaque permanence d'inscription. Si les demandes sont supérieures au nombre de places réservées pour une permanence, une liste d'attente sera constituée. Ces listes d'attentes seront réétudiées par le service qui, dans le respect des normes d'encadrement et de sécurité, pourra proposer des aménagements d'activités afin de satisfaire le plus grand nombre.

Les enfants dont les dossiers « Cap sur tes Vacances » seront incomplets ne pourront être inscrits : **aucune pré-inscription aux activités** ne pourra être faite.

Assurance :

Tout enfant inscrit à « Cap sur tes Vacances » doit être couvert par une assurance, à titre individuel et pour tout dommage qu'il causerait à un tiers. A ce titre, une attestation responsabilité civile (RC) est demandée lors de l'inscription. L'assurance de la communauté de communes ne pourra être mise en œuvre que si sa responsabilité est reconnue.

De plus, les familles seront vigilantes sur les effets remis à leurs enfants ; la Communauté de Communes ne pourra être mise en cause en cas de perte ou de vol.

Vaccinations, traitements médicaux, urgences médicales :

Les enfants doivent avoir subi les vaccinations légales obligatoires (voir fiche sanitaire de liaison). Les enfants fiévreux ou atteints de maladies contagieuses ne peuvent être accueillis.

Lorsqu'un enfant est soumis à un traitement médical suivi, **l'ordonnance médicale doit être fournie**, ainsi que les médicaments dans leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant **avec la notice jointe**.

Une autorisation permettant de prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale devra être signée sur la fiche de renseignements de l'enfant. En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU assureront le transport vers l'hôpital le plus proche et les parents seront immédiatement informés de la situation et du lieu d'hospitalisation, dans la mesure où ils seront joignables.

Fonctionnement :

L'accueil de loisirs « **Cap sur tes Vacances** » propose des activités selon diverses modalités :

- des demi-journées (matinée ou après midi), une collation devant alors être fournie par les familles,
- des journées, le pique-nique devant être fourni par les familles,
- des camps, des mini-séjours et des bivouacs, le pique nique pour le premier repas de midi sera fourni par la famille.

Les horaires sont établis et détaillés selon un programme diffusé avant chaque période de fonctionnement du centre de loisirs. Ils sont toujours indicatifs et **peuvent être modifiés**, en fonction des contraintes de transport notamment.

Le temps d'accueils sur les activités proposées par la Communauté de communes sont généralement de (hors transport):

- 3 heures par demi-journées pour les semaines d'activités de découvertes et les sorties à la demi journée,
- 8 heures pour les activités à la journée,
- 5 heures pour les sorties exceptionnelles qui demandent des horaires décalés ou des temps de transport plus long (observation nocturne des étoiles, visite de l'aquarium de Lyon, ...),
- 10 heures d'activités par jour sur les séjours.

La communauté de communes se réserve le droit d'annuler ou de remplacer une activité en cas d'inscriptions insuffisantes, d'intempéries ou de défaillance d'un prestataire.

L'annulation

Les annulations d'activité ouvrent droit à un remboursement. Toutefois, dans la mesure du possible, la Communauté de commune pourra proposer une activité de remplacement. Dans ce cas, aucun remboursement n'interviendra.

Pour des raisons de sécurité et conformément à l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la prise en charge des enfants est effective **dès le début de l'horaire établi** par le programme et cesse **dès la fin de celui-ci**. La responsabilité des parents **est pleine et entière en dehors de ces temps encadrés**. Lors de l'inscription, le représentant légal devra préciser, sur la fiche de renseignements, s'il autorise l'enfant à quitter seul l'activité pour rejoindre son domicile. Dans le cas contraire, il doit impérativement mentionner la ou les personnes autorisée(s) à venir le chercher.

Ces personnes doivent être âgées de 16 ans révolus. Pour faciliter le contrôle, il est demandé à toutes personnes récupérant des enfants de se présenter auprès de l'animateur. En cas de retard prolongé des parents ou des personnes autorisées, les animateurs confieront l'enfant à la Police Municipale ou à la Gendarmerie (selon la zone concernée), conformément aux directives de la D.D.C.S.

Participation financière :

Les tarifs sont établis, par délibération du Conseil communautaire, à la journée ou demi-journée d'activité. Pour un suivi pédagogique cohérent, l'inscription aux « stages de découvertes » et au séjour s'effectueront sur la totalité de l'activité.

Le règlement s'effectue lors de l'inscription aux activités en numéraire ou par chèque à l'ordre du Trésor Public. Les modalités d'aide aux paiements délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales et par la Mutuelle Sociale Agricole de la Drôme et de l'Ardèche sont acceptées comme mode de paiement dans la limite de leurs prérogatives. Les Chèques Vacances émis par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et les Chèques Sport Culture délivrés par le Conseil Général de la Drôme sont acceptés, étant précisé que la monnaie ne sera pas rendue ; les familles devront faire l'appoint. Un justificatif de paiement sera délivré.

En cas d'absence à une activité de bivouac, mini séjour, camp, ou stage à la semaine, et sur présentation d'un certificat médical justifiant cette absence, il sera proposé un remboursement. **Les activités à l'heure, à la demi-journée ou à la journée ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.**

Quotient Familial	Tarif A		Tarif B		Tarif C		Journée en camp	
	Canton	Hors C	Canton	Hors C	Canton	Hors C	Canton	Hors C
0 à 550	10 euros	12 euros	5 euros	6 euros	3 euros	4 euros	22 euros	24 euros
551 à 700	12 euros	14 euros	6 euros	7 euros	4 euros	5 euros	26 euros	28 euros
701 à 1000	14 euros	16 euros	7 euros	8 euros	5 euros	6 euros	30 euros	32 euros
+ 1000	16 euros	18 euros	8 euros	9 euros	6 euros	7euros	36 euros	38 euros

Tarif A : Journée avec location de matériel / journée avec repas : journée centre de loisirs

Tarif B : ½ journée avec activité onéreuse / ½ journée centre de loisirs

Tarif C : ½ journée d'activité / journée sans intervenant extérieur



Communauté de communes Canton de Bourg de Péage
Route du barrage - Pizançon • 26300 BOURG DE PEAGE
Tél. 04 75 72 81 81 • Fax : 04 75 72 81 71
accueil@cc-cantonbourgdepeage.fr • www.cc-cantonbourgdepeage.fr
SIRET ETABLISSEMENT SIEGE : 242 600 633 00059 • SIRET SPANC : 242 600 633 00091

 **Pôle Vie sociale**